Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 354

Artikel: L'altruisme professionnel et les services sociaux
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023610

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Bateau pour les marginaux: remous

Notre article (DP 350) « Un mécène offre un bateau aux marginaux » a suscité les réactions les plus diverses, dont celle de ce Fribourgeois qui propose de consacrer une partie de son temps à l'entreprise (suggestion transmise aux intéressés !). M. Guy Fontanet s'est lui aussi arrêté sur les trois colonnes en question. Et il nous fait parvenir quelques précisions qui ne sont pas sans importance. Nul n'est en effet mieux placé que le chef du Département genevois de justice et police pour faire connaître la position du Conseil d'Etat face à ce projet... Par ailleurs, il nous paraît indispensable de noter qu'à titre personnel M. Fontanet exprime son soutien aux personnes qui ont lancé la communauté des Moulins (dont nous expliquions les tenants et aboutissants) puisque les mêmes personnes, à peu de chose près, se retrouvent derrière le « Genève ».

« J'ai été étonné, écrit M. Fontanet, de lire la phrase suivante : « L'association dispose de soutiens puissants et influents, assez habiles peut-être pour renverser les oppositions de MM. Vernet, Duboule et Fontanet... ».

» Qu'en savez-vous ?

» Vous supposez que le Conseil d'Etat était divisé au sujet de la réponse à présenter à la requête de la Mission intérieure de l'Eglise nationale protestante. Je dois souligner que vous vous trompez.

» Je vous le dis d'autant mieux que personnellement je voue une très grande admiration aux personnes qui ont œuvré pour créer et maintenir la communauté des Moulins, et que je n'ai jamais caché, au contraire, que la collectivité genevoise devait la soutenir. »

Voilà qui, tout en n'infirmant pas catégoriquement notre diagnostic global pourrait éclairer quelque peu les perspectives d'avenir des promoteurs de l'entreprise ! Car le Conseil d'Etat genevois, nos lecteurs doivent le savoir, a bel et bien refusé son accord au lancement du « bateau pour les marginaux », faisant état notamment du coût de l'amarrage et de la vétusté du bâtiment. L'association pour le « Genève » a, quant à elle, manifesté son intention de « répondre dans un proche avenir aux objection techniques avancées par le Conseil d'Etat ». Elle sait maintenant quels sont les appuis qui lui sont acquis.

L'altruisme professionnel et les services sociaux

La société industrielle, dans laquelle toutes les activités sont compartimentées, segmentées, sous le signe de l'efficacité, a fait de l'altruisme une profession. Elle a confié à des spécialistes l'immense domaine des relations sociales, en désignant en son sein, par un label de qualité, des personnes compétentes pour approcher autrui, parler avec lui en confiance lorsqu'il se heurte à l'échec, au rejet ou à la misère.

En France, par exemple, le rapport de la Commission d'action sociale du VIe Plan laisse apparaître cette tendance : « Pour satisfaire aux besoins, il faudrait multiplier par cinq le nombre des éducateurs spécialisés, doubler celui des assistantes sociales polyvalentes de ce secteur et former 1500 personnes en économie sociale et familiale ».

Ce mouvement de professionalisation doit mener à la ruine si la société croit qu'elle peut remettre à une « caste » le mandat délicat du sauvetage altruiste, et permettre ainsi au reste de la population de continuer à « faire tourner » la machine sans trop de tracas.

Il s'agit donc d'être spécialement attentif à l'évolution des secteurs des services sociaux, et parallèlement de garder en mémoire l'existence d'autres organismes, s'inscrivant dans des trajectoires moins officielles. Voyons Genève, par exemple !

Parmi les diverses institutions genevoises s'occupant de la lutte contre la drogue, on trouve le service médico-pédagogique, rattaché au Département de l'instruction publique qui a créé, il y a plusieurs années, un secteur touchant à l'hygiène mentale et à la psychiatrie des adolescents. Son service d'urgence travaille en collaboration avec une deuxième institution, le Centre psycho-social universitaire. Ce dernier, rattaché, lui, au Service de psychiatrie de l'Université de Genève, a des compétences étendues dans des domaines tels que l'alcoolisme, la déficience mentale, la psychothérapie, la psychiatrie (policlinique), s'étend en de nombreux services de consultation, et s'est vu, il y a trois ans, attribuer le Centre des Vollandes. Le Centre psycho-social universitaire se caractérise par une rotation rapide du personnel (« gérée » par la Faculté de médecine) ; il tend aussi à devenir une énorme machine : l'effectif du personnel psychiatrique ambulatoire, par exemple, est passé de 40 personnes en 1965, à 200 personnes en 1975.

Le Centre des Vollandes, quant à lui, sous l'impulsion des docteurs Ladame et Déglon, se verra probablement renforcer d'ici peu par un dispositif de soins complets qui comprendra un centre d'accueil (« drop-in » de Montchoisy) avec une équipe médicale fixe (possibilité de consulter divers spécialistes), une unité de désintoxication (sevrage de dix jours dans un centre médical), un centre de post-cure urbain en vue d'une réinsertion sociale (après une réadaptation de six mois à une année dans une ferme aux alentours de Genève).

Cette volonté de prise en charge beaucoup plus globale rendra nécessaire, on le voit, de nouveaux investissements. Le Conseil d'Etat genevois, dans un rapport faisant suite à une motion concernant la psychiatrie de l'adolescence, a d'ores et déjà donné un avis favorable à la formule du « drop-in » (bien que son ouverture, prévue en janvier 1976, selon le Dr Déglon, semble avoir été repoussée à cet automne) ainsi qu'à la création d'un centre thérapeutique « situé dans la campagne »,

et permettant la mise en œuvre de formules telles que le « retapage » de vieilles maisons, les cultures potagères ou des études de la nature, qui ont prouvé leur efficacité en Suisse et à l'étranger (rapport du Conseil d'Etat du 14 janvier 1976). On doit enfin évoquer, pour conclure ce tour d'horizon succinct, les trois commissions (préventive, médicale et juridique) que le Conseil d'Etat genevois a mises sur pied ; chacune travaille sous l'égide de spécialistes (médecins et juristes), aucun travailleur social ou éducateur n'y a rang.

La toile de fond laisse donc apparaître l'importance des moyens mis en œuvre. Il reste, corollaire immédiat et inévitable, que la menace d'institutionalisation progressive et de la mise sous tutelle est pressante : l'organisation en effet prend en charge le patient au détriment de son autonomie, a tendance à le considérer d'abord comme un problème à résoudre, un moyen pour la poursuite de ses propres objectifs, de ses propres recherches, de ses propres ambitions ; de ce fait, toute communauté entre soignés est exclue.

Il s'agit donc de rétablir le problème posé par les services sociaux dans ses véritables perspectives. Le refus de s'attaquer aux origines mêmes du mal et la prise en charge croissante par des spécialistes ne permettent-ils pas surtout l'expansion du rôle des médecins ? Le premier rôle d'une telle politique d'action sociale ne serait-elle pas alors de créer des emplois, question posée de manière très pertinente par M. Bernard Ginisty dans le No 5/1975 de la revue « Ensemble ». Le désarroi actuel, tant celui des pouvoirs publics que celui de la population, facilite la croissance des « machines à soigner » spécialisées. A l'opposé, il faut remarquer que les animateurs de services sociaux parallèles (douze en Suisse romande) refusent toute spécialisation et tentent d'apporter des solutions communes à des problèmes concrets tels que le logement, le travail, la nourriture. L'exemple du Centre du Liotard, à Genève, est illustratif à cet égard. Un des animateurs parle des jeunes qui viennent au centre : « Ils refusent, souvent d'une manière peu claire, les valeurs dominantes (travail, famille, argent, rendement, efficacité), mais sont incapables de les remplacer par d'autres. Ils ne peuvent se bâtir un autre projet que celui qui, socialement, leur serait assigné. Souvent, il s'agit d'une fuite, ni consciente, ni voulue. La solution est alors recherchée dans la drogue, la délinquance. »

On peut soutenir que le but de l'équipe du Centre Liotard est de favoriser les aptitudes des individus à s'approprier leur vie par un engagement actif dans n'importe quelle réalité, tout en maintenant l'existence d'une certaine solidarité. Là, on mise sur la solution commune des problèmes posés par le logement, le travail, etc., en tentant d'amener ceux qui ont des difficultés à les situer par rapport à leur entourage. Dans cette perspective, les permanents ne peuvent, ni ne veulent, éviter les rapports avec les institutions officielles (tout en refusant de devenir « la poubelle des services sociaux »). Ils ne nient pas l'ambiguïté de leur situation, pensant tout de même que « les autorités sont très contentes qu'une certaine clientèle marginale se retrouve au Liotard, plutôt que de se droguer dans une cave ».

VALAIS

Les géants du fluor

Signataires du télégramme envoyé au Conseil d'Etat valaisan : l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature (2400 membres), l'Association valaisanne des pêcheurs amateurs (3500 membres), la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes (4000 membres). But du télégramme : engager l'exécutif valaisan à prendre des mesures immédiates contre les émanations de fluor qui ont causé, ces dernières années, des dommages impressionnants dans divers secteurs de l'agriculture valaisanne.

Cet épisode dramatique du week-end passé n'est que le dernier en date de la longue liste des péripéties (il faudra revenir sur cet historique) de la « guerre du fluor ». Quelques jours auparavant, le juge instructeur de Martigny, pour des raisons multiples, avait refusé d'engager le processus qui aurait pu mener à un procès public du fluor : les Usines d'Aluminium de Chippis, Steg (Alusuisse) et de Martigny (Usine d'aluminium SA qui aurait, elle, proposé de fermer une partie de ses fours pendant la période floraison, soit en principe du 28 mars au 15 avril), malgré les expertises, malgré les protestations des spécialistes de tous bords, malgré les avertissements de la CNA, pourront donc camper sur leurs positions, fortes des précisions généreusement publiées sur l'efficacité de filtres installés par leurs soins, fortes de leur puissance financière, fortes des emplois qu'elles garantissent en cette période où le Valais est spécialement touché par le chômage, fortes enfin des précédents créés par des années de calme où des arrangements passés avec des associations d'agriculteurs leur garantissaient l'impunité en échange de quelques milliers de francs.

Ce cri d'alerte envoyé samedi au Conseil d'Etat valaisan (avant une éventuelle pétition aux Chambres fédérales), c'est la preuve que, en cette occasion comme en d'autres, face aux pressions économiques et politiques, la démocratie est grippée. A toutes les étapes de l'affrontement, du reste, les pouvoirs publics cantonaux s'étaient trouvés muselés : n'avait-on pas vu en mai dernier, devant l'inertie officielle, le Conseil communal de Saxon devoir débloquer un crédit pouvant atteindre 100 000 francs pour couvrir les frais engagés dans des actions judiciaires et des expertises lancées pour déterminer exactement les causes de la « catastrophe » ? Dans ces conditions, même si c'est un signe de « faiblesse » (comme a pu le dire le conseiller d'Etat Bender), on pourrait recourir là aux bons offices de la Confédération, lesquels avaient déjà, il y a près de dix ans, donné de bons résultats, face au même Alusuisse distillant les mêmes émanations de fluor dans le Fricktal.